

# Objectif environnement



Le journal du Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

DÉCEMBRE 2018 / N° 43

Des gestes  
**ÉCO-  
RESPONSABLES**  
pour les fêtes de  
**FIN D'ANNÉE**

## Syndicat du Val de Loir



Organisation et fonctionnement

## Prévention



Consommation et fêtes,  
le choix du «durable»

## Déchèterie



Tri et recyclage des lampes



# Édito

Les fêtes de fin d'année sont un moment sensible en matière de production de déchets. Nous avons choisi de consacrer une grande partie de votre journal aux pratiques nouvelles qui permettent de limiter considérablement les déchets liés à cette période. Que ce soit au niveau des achats ou de l'utilisation des produits, les objectifs sont aujourd'hui de consommer moins mais mieux, de ne plus systématiquement jeter mais de faire réparer chaque fois que possible. Cette nouvelle attitude nous permettra d'économiser des matières premières, des coûts de collecte et de traitement. Bonne lecture et bonnes fêtes.

**Jean-Louis Yvernault**  
Président du Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

# C'est l'actu

## Le chiffre du mois

# 20 %

c'est le pourcentage de déchets supplémentaires que nous produisons au moment des fêtes en fin d'année. Optez pour des gestes éco-responsables : la décoration naturelle, les repas faits maison, les cadeaux durables. Et une fois la fête finie, pensez au tri !



### Noël et 1<sup>er</sup> de l'an sont fériés, attention au décalage du jour de collecte !

En raison du jour de Noël et du 1<sup>er</sup> janvier fériés et non travaillés, le ramassage de vos déchets sera décalé d'une journée à compter du mardi.

**Les collectes des lundis 24 et 31 décembre sont inchangées.**



### Accueil durant les fêtes de fin d'année

Les bureaux du Syndicat du Val de Loir et les quatre déchèteries du territoire seront fermés les **lundis 24 et 31 décembre après-midi** ainsi que le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

Les déchèteries de Oizé, Château-du-Loir et du Lude seront ouvertes les lundis 24 et 31 décembre matin.

### Prélèvement automatique, il est encore temps d'adhérer pour 2019

Le Syndicat du Val de Loir vous propose le prélèvement automatique en une, deux ou trois fois, pour le règlement de la redevance d'ordures ménagères.

En ce qui concerne la facture 2019, vous avez encore jusqu'au **15 janvier 2019** pour choisir ce mode de règlement. Au delà de cette date, il sera trop tard.

Comment faire ? Il suffit de compléter le mandat de prélèvement joint à votre redevance 2018 et de l'envoyer accompagné d'un RIB à l'adresse suivante :

**SYNDICAT DU VAL DE LOIR**  
5 bis, boulevard Fisson 72800 LE LUDE  
contact@syndicatvaldeloir.fr



## Zoom sur le Syndicat

Le Syndicat du Val de Loir gère l'ensemble de la chaîne d'élimination des déchets ménagers : la collecte, le tri et le traitement des déchets, sur un territoire de 32 communes réparties en deux communautés de communes, le Sud Sarthe et Loir-Lucé-Bercé.

Revue de détails sur son fonctionnement.

### Le comité syndical et le bureau

Le Syndicat du Val de Loir est dirigé par un comité syndical composé de 32 membres, soit un élu par commune afin d'assurer la représentativité de chacune d'entre elles. Il vote le budget et décide de la réalisation des différents projets. Une partie des missions du comité syndical est déléguée au bureau du Syndicat :

- Jean-Louis Yvernault (*adjoint, Le Lude*), Président.
- Michel Pleynet (*adjoint, Vaas*), 1<sup>er</sup> vice-président.
- Jean-Christophe Jouanneau (*adjoint, Thoiré-sur-Dian*), 2<sup>e</sup> vice-président.
- Émile Guillon (*maire, la Chapelle-aux-choux*), 3<sup>e</sup> vice-président.
- François Olivier (*adjoint, Montval-sur-Loir*), 4<sup>e</sup> vice-président.

Le bureau du Syndicat est complété par Roger Fresneau (*maire, Sarcé*), Josette Gaudin (*adjointe, Coulongé*), Jean-Luc Lorient (*maire, Château l'Hermitage*) et Dominique Ribouilleault (*adjointe, Luceau*).

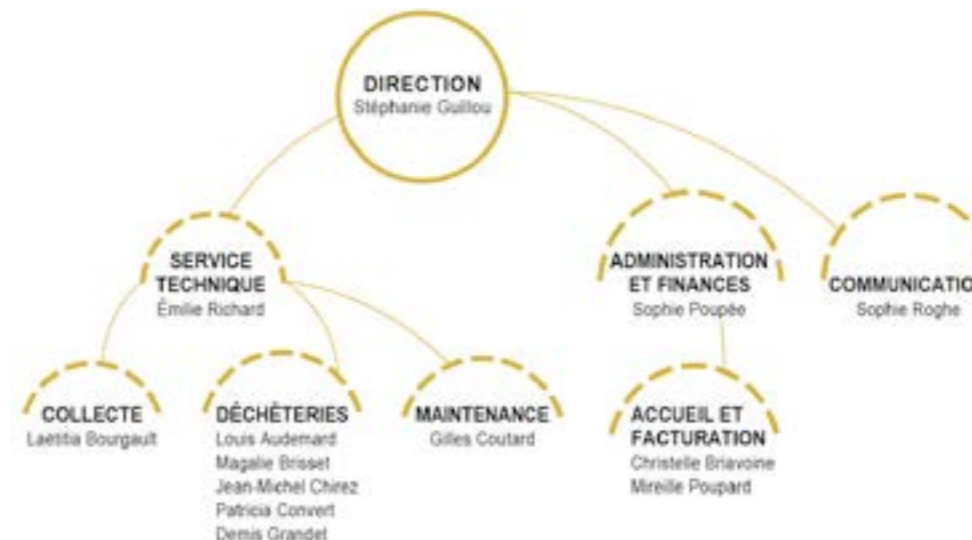
### Des commissions thématiques

En 2017, le comité syndical a décidé de constituer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les commissions sont des lieux de débats et de réflexions dont les travaux sont proposés au bureau puis au comité syndical.

- Elles sont au nombre de cinq :
- finances, administration générale, ressources humaines, conduite par Jean-Louis Yvernault,
  - études et financement du service, conduite par Michel Pleynet,
  - collecte et traitement des déchets, conduite par Émile Guillon,
  - déchèteries, conduite par François Olivier,
  - communication, prévention, qualité, conduite par Jean-Christophe Jouanneau.

### Le personnel

13 agents mettent en œuvre les orientations des élus et assurent au quotidien le fonctionnement de la structure.



### VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE L'ÉLU(E) QUI REPRÉSENTE VOTRE COMMUNE ?

Rendez-vous sur : [www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr)



Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

5 bis, boulevard Fisson 72800 LE LUDE

Directeur de la publication : Jean-Louis Yvernault

Conception : LOUFACTORY.

Crédit photos : Syndicat du Val de Loir - Adobe Stock :

©Victoria Kondysenko, @goodluz, @Gorodenkoff, @severija,

©termis1983, @rasstock, @Halfpoint - @citeo/Jean-Michel

de Forceville.

Imprimé sur papier certifié PEFC par Graphi-Loir.

ISSN 1628-9498





Consommation et fêtes, choisissons le «durable» !

Lors des fêtes de fin d'année, nous sommes souvent tentés de renouveler, parfois trop rapidement, des produits et objets. L'option raisonnable serait plutôt de réfléchir à la manière de les faire durer...

### Info plus

Pour consulter les notices et manuels d'utilisation des différents produits, échanger sur un forum d'entraide, consultez [www.apreslachat.com](http://www.apreslachat.com)

### Bien acheter, bien utiliser et bien entretenir vos produits

Dès l'achat, vous pouvez faire le choix de produits robustes, démontables. Ils sont en général plus facilement réparables.

Pour pouvoir conserver vos produits le plus longtemps possible, **il faut les utiliser correctement**. Lisez attentivement les notices, suivez les indications.

Il est également important de **bien entretenir ses objets** (détartrage des bouilloires, du lave-linge...) pour éviter qu'ils ne tombent en panne.

Bien utiliser, bien entretenir ses produits sont les solutions les plus simples et efficaces pour prolonger leur vie.

### Durée de vie des déchets : imagination, partage et recyclage

Lorsque vous ne vous servez plus d'un bien, faites preuve de créativité et utilisez-le pour un nouvel usage.

Vous pouvez également en faire don à des proches, à des organisations caritatives ou à des structures de type «recyclerie».

En complément, la déchèterie de Oizé dispose, depuis 2012, d'un caisson destiné au dépôt des jouets, bibelots, livres, mobilier. Ces objets, récupérés par Emmaüs, sont ensuite revendus à petits prix.



24 tonnes

d'objets collectés en 2017 à la déchèterie de Oizé



### L'air du temps

### Réparer (ou faire) réparer, c'est la nouvelle modernité



Votre machine à laver, votre grille-pain ou votre aspirateur viennent de tomber en panne...

Il n'est pas toujours utile de vous précipiter au magasin pour les remplacer. Vous pouvez tenter de les réparer vous-même avec l'aide par exemple des nombreux tutoriels ou forums disponibles sur internet ([www.commentreparer.com](http://www.commentreparer.com)).

Le plus sûr est de faire appel à un réparateur. Il existe, en France, 85 000 entreprises dans ce secteur.

La réparation est souvent synonyme d'économie, elle est la plupart du temps moins coûteuse que l'achat d'un appareil neuf.

### Comment trouver un réparateur ?



Dans les Pays-de-la-Loire comme dans 6 autres régions en France, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, avec le soutien de l'ADEME, ont déployé le réseau Répar'Acteurs.

Les professionnels, qui rejoignent ce réseau, mettent à l'honneur la réparation plutôt que l'achat d'objets neufs. Compétents, ils peuvent être consultés pour des conseils d'utilisation et d'entretien. Ils sont ainsi acteurs de la réduction des déchets.



### [ Témoignage ]...

PHILIPPE DELAUNAY, RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ PH AFFÛTAGE



Philippe Delaunay est membre du réseau Répar'acteur depuis sa création dans la région. Présent sur les marchés du Sud Sarthe, les particuliers comme les professionnels lui confient leurs ciseaux, couteaux, outils de jardinage et de bricolage afin qu'il les affûte et prolonge ainsi leur durée de vie.

Il constate que sa clientèle évolue ces derniers temps avec notamment des personnes plus jeunes, qui reprennent, entre autres, la couture et qui se soucient de la qualité des outils achetés.

Pour trouver un professionnel, rendez-vous sur l'annuaire national Repar'Acteurs : [www.annuaire-reparation.fr](http://www.annuaire-reparation.fr)

### Zoom sur...

### La Recyclerie «Au coin de l'Âtre» à Luceau

Lieu convivial et utile, elle peut recevoir aussi bien l'électroménager que le mobilier, les vêtements, la vaisselle, les bibelots, les jouets et les livres dont vous n'avez plus besoin.

Les appareils électriques sont testés par les travailleurs et bénévoles de l'association. S'ils nécessitent de petites réparations, elles sont réalisées dans l'atelier de la Recyclerie avant d'être mis en vente.

S'ils sont hors d'usage, ils sont repris par Éco-systèmes, l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des déchets électriques et électroniques usagés (DEE).

Chaque semaine, l'équivalent d'1m<sup>3</sup> de DEE est déposé à la Recyclerie.

Ces appareils sont très appréciés des acheteurs, certains pour leur usage, d'autres comme objets de décoration.







Tous les papiers se trient et se recyclent... C'est le cas des catalogues, des livres, des journaux, des enveloppes... Mais attention aux faux-amis comme le papier peint, le papier photo ou les papiers ayant été en contact avec la viande ou le poisson. **Explications...**

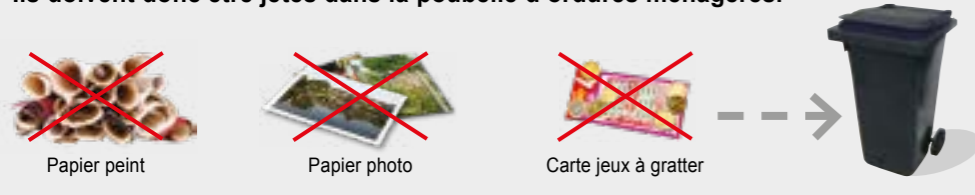
### Les papiers qui se recyclent



Inutile de les froisser, de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales, les trombones... Ils seront retirés lors du recyclage.

### LES INTERDITS

Certains déchets familièrement appelés «papiers», ne sont pourtant pas recyclables car ils n'ont pas les mêmes propriétés (plastification, résistance à l'humidité...). **Ils doivent donc être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.**



### Il était une fois... le papier

L'utilisation du papier n'est pas récente. Jadis fabriqué à partir de chiffons, de filets de pêche puis de chanvre et de lin, il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour que Heinrich Voelter invente la fabrication de la pâte à papier à partir de bois. Chacun d'entre-nous utilise plus d'1 kg de papier par semaine soit l'équivalent de 3 à 4 BD.

### Chiffres clés

La majorité d'entre nous pense que les papiers sont les déchets les plus simples à trier. Et pourtant seuls **57,6%** des papiers sont recyclés

Grâce à notre geste de tri, le papier recyclé peut avoir jusqu'à...

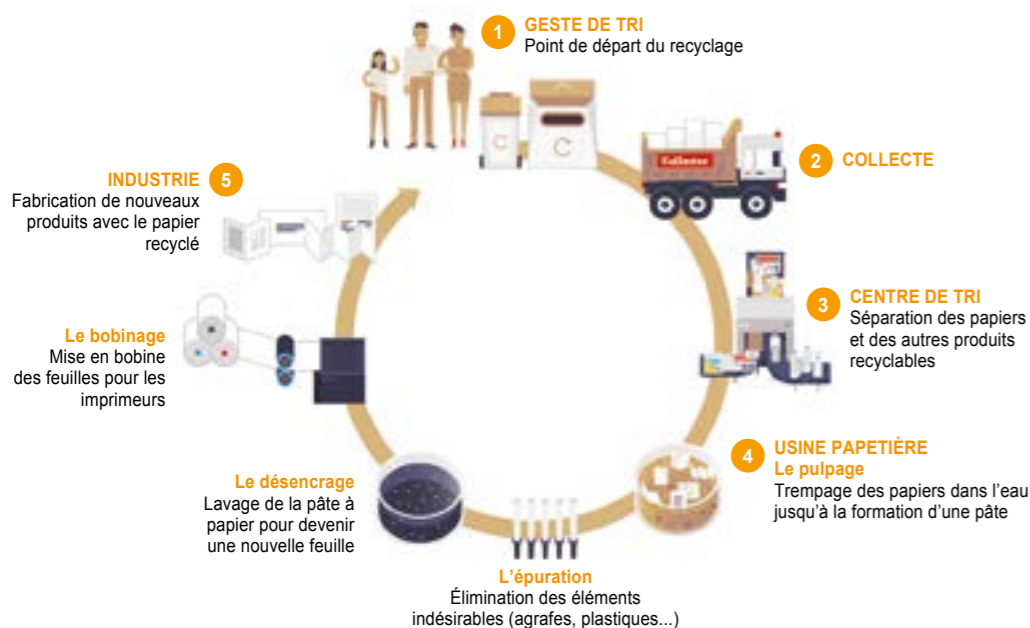
**5 vies !**

Fabriquer du papier recyclé consomme jusqu'à **3 fois moins d'eau, 3 fois moins d'énergie** et émet moins de gaz carbonique dans l'atmosphère que la fabrication du papier vierge.

En 2017, près de **1000 tonnes** de papier ont été recyclées sur le territoire du Syndicat.

### Papiers : la boucle du recyclage

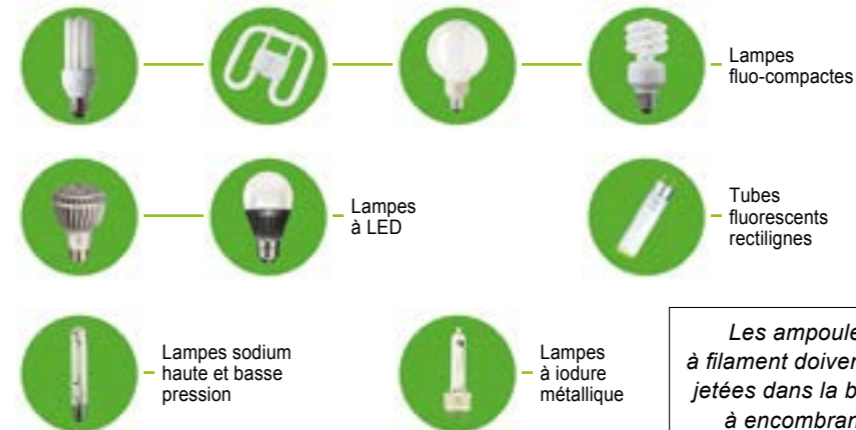
Pour donner une nouvelle vie aux papiers usagés, plusieurs étapes sont nécessaires.



La plupart des lampes usagées se recyclent. Dans nos déchèteries, elles doivent être déposées, sans les casser, à l'entrée de l'armoire destinée aux déchets dits «dangereux». Elles seront ensuite traitées de manière spécifique.

### Comment les reconnaître ?

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables. Mais elles portent toutes le symbole signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Les ampoules à filament doivent être jetées dans la benne à encombrants de la déchèterie.

### À savoir

En complément des 4 déchèteries du Syndicat, tout magasin qui vend des lampes a obligation de reprendre gratuitement les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc).

**Pour connaître les points de collecte les plus proches de chez vous, connectez-vous sur [www.recyclum.com](http://www.recyclum.com)**

- Les lampes sont prises en charge par Recylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.

- La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paie en achetant une lampe neuve.

- Les lampes se recyclent à plus de 90 % de leur poids. On récupère ainsi 88 % de verre, 5 % de métaux et 3 % de poudres fluorescentes qui seront réutilisés. Le reste est traité spécifiquement.

### Que deviennent les lampes usagées ?

LES COMPOSANTS DÉPOLLUÉS ET RECYCLÉS

Poudres fluorescentes : 3 %  
Mercure neutralisé : 0,005 %

LES COMPOSANTS RECYCLÉS

Verre : 88 % Réutilisé dans la fabrication de néons

LES COMPOSANTS VALORISÉS ÉNERGÉTIQUEMENT

Plastiques et divers : 4 %

Métaux : 5 % Réutilisés dans la fabrication d'objets métalliques



## Calendrier de collecte 2019



[www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr)

Votre calendrier de collecte 2019 est disponible :

- sur le site internet du Syndicat. Il suffit de sélectionner votre commune en haut à gauche de l'écran et de suivre les indications,
- à la mairie de votre commune,
- au Syndicat du Val de Loir 5 bis, boulevard Fisson 72800 LE LUDE

En complément, vous y trouverez également un rappel des consignes de tri et les horaires d'ouverture des déchèteries.



### Côté piles



**Saviez-vous qu'une pile bouton jetée dans la nature ou avec les ordures ménagères pollue 1 m<sup>3</sup> de terre et 1 000 m<sup>3</sup> d'eau pendant 50 ans ?**

Les jouets reçus par vos enfants à Noël vont peut-être nécessiter l'usage de piles.

Piles et batteries contiennent des métaux dangereux et polluants. Qu'il s'agisse de piles bâtons de grande ou de petite taille, de piles bouton, elles peuvent être recyclées. Les métaux, ainsi récupérés, seront utilisés dans la fabrication d'objets de la vie courante (couverts, articles de quincaillerie...).

Pour cela, deux solutions : les déposer en déchèterie ou dans les points de collecte disponibles dans certains magasins ou lieux publics.

Plus d'infos sur [www.corepile.fr](http://www.corepile.fr)

## Les cendres de cheminée... utiles au jardin comme à la maison !

Riches en sels minéraux, principalement en calcium, silice, potasse, magnésium et phosphore, les cendres de bois ont de beaux atouts.

### Au jardin pour fortifier vos plantations

Elles sont un excellent fertilisant naturel qui favorise la floraison et le développement des plantes. À l'automne ou au début du printemps, répandez-les au potager, au pied des arbres fruitiers, arbustes, rosiers... à raison d'une bonne poignée par m<sup>2</sup>.

Veillez à ne pas asphyxier le sol. Ne déposez jamais de cendres chaudes.



### À la maison pour nettoyer vitres et ustensiles de cuisine

Prenez quelques feuilles de papier journal ou un chiffon, humidifiez légèrement et trempez-les dans de la cendre froide, sans résidus, puis frottez ! Grâce à son pouvoir dégraissant, il n'y a plus de traces et pas d'odeur !

## DÉCHÈTERIES



### Le Lude 02 43 94 13 73

Lundi 10 h - 12 h  
Mardi 10 h - 12 h  
Mercredi 14 h - 17 h  
Jeudi 10 h - 12 h  
Vendredi 14 h - 17 h  
Samedi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

### Verneil-le-Chétif 02 43 46 73 30

Lun 14 h - 17 h  
Mardi 14 h - 17 h  
Mercredi 10 h - 12 h  
Jeudi 14 h - 17 h  
Vendredi 14 h - 17 h  
Samedi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

### Oizé 02 43 77 03 22

Lundi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Mardi 14 h - 17 h  
Mercredi 10 h - 12 h  
Jeudi 14 h - 17 h  
Vendredi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Samedi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

### Château du Loir 02 43 46 72 24

Lundi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Mardi 10 h - 12 h  
Mercredi 14 h - 17 h  
Jeudi 10 h - 12 h  
Vendredi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Samedi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h



## Rappel des horaires d'hiver

Du 16 octobre au 14 avril



Merci de respecter les horaires et d'éviter d'arriver 5 mn avant la fermeture

## Transport des déchets en remorque jusqu'à la déchèterie... prudence !

Conformément au code de la route, pour la sécurité de tous et pour préserver notre environnement, merci de bâcher ou sangler correctement votre remorque si vous vous rendez en déchèterie. Vous éviterez ainsi que des déchets et des végétaux ne tombent sur la route provoquant des situations dangereuses, ou ne se retrouvent dans la nature.

## Fiche de temps :

- lundi 19 nov. 2018 : **4 h** (préparation au montage de la maquette du mois de décembre n° 43 et premiers montages)
- mardi 20 nov. : **5 h** (calibrage et première mise en pages)
- mercredi 21 nov. : **7 h** (mise en pages, dessin pictos et autres, recherche iconographique)
- jeudi 21 nov. : **3 h** (dessin picto, relecture, corrections textes, 1re de couv. et recherche photo de une, PDF)
- vendredi 22 nov. : **3 h** (corrections textes, travail carte, autre proposition 1re de couv., PDF et envoi pour vérification)
- mardi 27 nov. : **1 h 30** (corrections de textes sur la maquette, envoi PDF au Syndicat)  
**4 h** (prépresse : préparation)
- mercredi 28 nov. : **6 h 30** (commande photos Adobe stock et dernière préparation prépresse : PDF HD à envoyer à l'imprimeur)

TOTAL : **34 h**

Catherine,

Voici le nombre de crédits pour les 6 photos.

TOTAL : 6 crédits x 5 € = 30 €

Réf. photos :

- 183690117 (Auteur : Denis Pepin) : licence M - 6 crédits.
- 216429996 (Auteur : auremar) : licence L - 8 crédits.
- 38373445 (Auteur : gbesnard) : licence S - 3 crédits.
- 222101901 (Auteur : pesenka77) : licence S - 3 crédits.
- 108745668 (Auteur : isavira) : licence S - 3 crédits.

TOTAL : 23 crédits x 1,40 € = 32,20 €

TOTAL RESTANT : **28 crédits**